

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale unique pour l'exploitation d'une carrière d'argile sur le territoire de la commune de COMMENAILLES lieu dit « Champ-Panis » - Société EDILIANS -

Par arrêté préfectoral n° DCPAT-BCIE-20200612-002 du 12 juin 2020, le Préfet du Jura a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du **lundi 6 juillet 2020 au mardi 4 août 2020 inclus** - 17h30, soit pendant 30 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Commenailles, concernant la demande d'autorisation environnementale unique, présentée par la Société EDILIANS, dont le siège social est situé 65 chemin du Moulin Caron – BP 40021 – 69571 DARDILLY, représentée par sa directrice d'exploitation du site de Commenailles, Madame Véronique TRANCHAND, pour l'exploitation d'une carrière d'argile située Lieu-dit « Champ-Panis » sur la commune de COMMENAILLES (39140).

Cette enquête portera sur la demande d'autorisation environnementale unique d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Un exemplaire papier du dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé et pourra être consulté par le public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Commenailles soit du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet des services de l'Etat dans le Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr, rubrique Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Autorisation environnementale > ICPE > EDILIANS-COMMENAILLES.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public pour consulter le dossier à la préfecture du Jura - bureau de l'environnement- uniquement sur rendez vous (03.84.86.84.00).

Durant cette période, le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Commenailles ;
- adresser ses propositions et observations par correspondance à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, à la mairie de Commenailles (39140) – 35 place du Général Michelin, siège de l'enquête.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par voie électronique du **lundi 06 juillet 2020 au mardi 4 août 2020 – 17h30** à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr (en précisant l'objet : EDILIANS-COMMENAILLES). Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat dans le Jura aux adresses et rubrique précitées.

M. Christian GIRARDI, retraité de la fonction publique, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra personnellement les observations écrites et orales du public aux jours, lieux et heures indiqués ci-après dans le respect des mesures barrières :

- lundi 6 juillet 2020 : 13h30 - 16h30
- samedi 25 juillet 2020 : 9h00 - 12h00
- mardi 4 août 2020 : de 14h30 - 17h30

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la préfecture du Jura - bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement ;
- dans les mairies de Beauvernois, Chapelle-Voland, Chaumergy, la Chaux-en-Bresse, Chêne-Sec, Commenailles, Mouthier-en-Bresse, Vincent-Froideville ;
- sur le site Internet des services de l'État dans le Jura.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Véronique TRANCHAND, directrice d'exploitation du site de Commenailles de la société EDILIANS - Rue des Tuileries – 39140 COMMENAILLES

A l'issue de la procédure, le Préfet du Jura statuera par voie d'arrêté préfectoral sur la demande présentée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.